



Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de l'Association des descendants et amis des EIMAR

14 juillet 2025

PRÉSENTS :

- Marie-Noëlle URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Didier DASTARAC, rameau DASTARAC,
- Arnauld et Sophie BOUSQUIÈRES, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Alix URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Thomas BOUSQUIÈRES, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Noémi BRABANT, rameau DASTARAC,
- Bénédicte LE GALL, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Loïc URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Aurélia URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Denis BONNET de PAILLERETS, rameau BONNET de PAILLERETS,
- Pierre d'EIMAR de JABRUN, rameau Aubin d'EIMAR de JABRUN,
- Hervé et Isabelle MANCERON, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Thierry et Christine DASTARAC, rameau DASTARAC,
- Béatrice de SCHAUENBURG, rameau ALBIS de GISSAC-DESSALES,
- Régis et Claude ANGIER de LOHÉAC, rameau DASTARAC,
- Jean-François d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Josselin BOUSQUIÈRES, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Thierry et Isabelle MAITRE, rameau DASTARAC,
- Geoffroy et Françoise de ROCQUIGNY, rameau DASTARAC,
- Arnaud BLANDIN de CHALAIN, rameau BLANDIN de CHALAIN,
- Chantal d'EIMAR de JABRUN, rameau Aubin d'EIMAR de JABRUN,
- Marie-Antoinette BOURGOING DUMONTEIL, rameau GISCARD, de FINANCE et de LA CELLE,
- Laure de GOUSTINE, rameau DASTARAC,
- Christian d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Xavier et Hug-Leng DASTARAC, rameau DASTARAC
- Guilhen et Geneviève d'EIMAR de JABRUN, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN.

EXCUSÉS ayant donné pouvoir :

- Eloi NAUTIN, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN, pouvoir à Didier DASTARAC,
- Grégoire d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN, pouvoir à Jean-François d'EIMAR de JABRUN,

- Samuel NAUTIN, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN, pouvoir à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC.

Le président ouvre la séance en ces termes :

« Bienvenue à tous, chers cousins et chers amis, merci de votre présence... Votre présence, de près ou de loin, est très importante pour nous. Elle témoigne de l'intérêt que vous portez aux objectifs poursuivis par votre association. C'est pour nous un réel soutien.

Avant toute chose, je voudrais remercier, Marie-Noëlle de PORTZAMPARC et Didier DASTARAC pour leur implication constante au bon fonctionnement de notre association et Benoît TALANSIER qui nous reçoit si chaleureusement.

L'Assemblée générale est toujours un moment important dans la vie d'une association, c'est l'occasion d'informer, de faire le point, de rendre compte aux adhérents des actions entreprises et des résultats obtenus. C'est aussi l'occasion d'avoir avec vous un échange et de vérifier la pertinence de nos activités par rapport à vos attentes ».

Le président précise que cette assemblée générale est volontairement organisée, cette année, à la fin des 4^e Rencontres EIMAR, afin de toucher le plus grand nombre de cousins et encourager les adhésions, sans en faire une obligation bien évidemment. En effet plus il y a d'adhérents plus l'Association est conforme à son objet qui n'est pas de constituer un cercle restreint d'intérêts mais qui a pour but d'offrir à tous, une fraternité parentale.

Il rappelle que les deux premiers objectifs de l'association sont de rassembler les archives familiales et de favoriser les rencontres. Ainsi « Créer du lien » est essentiel.

Il précise qu'en 2024, il a été enregistré 50 adhésions, soit 88 personnes.

Il déclare ouverte l'Assemblée générale 2025 et avant d'aborder l'ordre du jour, il propose d'avoir une pensée pour les membres décédés de la famille :

- **Marie de CHALAIN**, épouse de Michel FRUCHARD, décédée à Chartres, le 30 septembre 2024 ;

- **Maître Vincent BOURGOING DUMONTEIL**, grand juriste, recherchant avant tout la paix familiale, décédé à Paris, le 7 septembre 2024 ;

- **Bertrand TALANSIER**, décédé à Paris, le 2 novembre 2024 ;

- **Edouard de PENGUILLY**, décédé le 27 février 2025.

Le président précise qu'il y a probablement d'autres personnes décédées, mais l'Association n'en a pas eu connaissance. Il propose un instant de recueillement.

Ensuite, il suggère d'avoir une pensée pour les membres de notre grande famille qui sont atteints dans leur santé et empêchés de ce fait de nous rejoindre, il pense, notamment, à Philippe NAUTIN, Gabriel de ROCHEFORT, Nicole et Benoit d'EIMAR de JABRUN, Chantale de CHALAIN et Diane de PAILLERETS.

Au nom de l'Assemblée, il leur souhaite un prompt et bon rétablissement.

Après avoir rappelé les 8 points de l'ordre du jour, le président aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1°) Approbation du Procès-verbal de l'AG du 15 août 2024

Reprenant les points essentiels du procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 août 2024, adressé à tous les adhérents, et après avoir répondu aux questions, le président soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

1^{re} résolution : L'Assemblée générale en la forme ordinaire du 14 juillet 2025 adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 août 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) Rapport moral et d'activité

Le président aborde, ensuite, le 2^e point de l'ordre du jour et donne la parole à Didier DASTARAC qui expose les faits marquants en 2024.

Cette année a été marquée par plusieurs initiatives, dont voici les résultats :

1°) Du côté des archives EIMAR

L'inventaire détaillé est consultable sur le site internet des Archives départementales de la Lozère. Il s'enrichit encore de quelques dons à venir au fur et à mesure des acquisitions (voir ci-après) et des legs consentis à notre Association).

2°) Projet de récit graphique familial

Pour l'heure, ce projet est à l'arrêt, faute d'avoir trouvé un éditeur intéressé. Pourtant, le récit est ouvert sur bien plus large que les seuls descendants EIMAR... Mais le monde de l'édition se montre, ces temps-ci, très frileux à choisir de tels récits pour assumer les risques d'invendus et surtout les stocks d'édition papier...

Il pourra néanmoins reprendre à la faveur d'une souscription auprès des membres de notre Association, y compris de la descendance non encore adhérente, pourtant concernée par ce récit. Une fois lancée la souscription d'ici fin 2025, nous pourrions reprendre la recherche d'un éditeur, car le produit constituant le fonds propre diminuera d'autant la part de risque de l'éditeur. Rappelons que l'édition « *Les EIMAR, 400 ans de présence en Gévaudan* » fut entièrement portée par notre Association en 1998 et qu'à ce jour, il reste 50 exemplaires sur les 500 édités. Les frais d'édition de 1998 ont largement été couverts.

3°) Projet d'un armorial numérique des familles ascendantes EIMAR et alliées

Ce projet a débuté en janvier dernier. C'est une œuvre de longue haleine, assez instructive sur nos origines masculines et féminines qui nous permet de remonter aux grandes familles gévaudanaïses, auvergnates, rouergates, occitanes, bourbonnaïses, berrichonnes et provençales. D'ici 2026, ce projet sera consultable sur le site « eimar.fr ». Notons que ces armoiries ne sont pas toutes une marque de noblesse : elles concernent aussi les milieux commerçants et artisans, par exemple les premières armes enregistrées en 1696 sur demande de Pierre EYMAR (1615-1697) au « *Grand Armorial de France* » commandé par Louis XIV à Charles-René d'HOZIER.

4°) Projet d'une chronique des correspondances familiales du XX^e siècle

Cette collecte d'ampleur a débuté en 2023 et se poursuit, mais peu de membres et descendants y répondent ; on peut le regretter. De nombreuses lettres ont déjà été numérisées et permettent de nourrir une chronique, déjà vaste, de la vie familiale dans ces diverses branches et de saisir comment nos parents et grands parents vécurent les deux

guerres mondiales, l'entre-deux-guerres, les guerres d'Indochine et d'Algérie, les événements de mai 1968 et leurs suites... et, bien sûr, la naissance de notre Association en 1993. Notons que cette collecte fera l'objet d'une publication numérique d'ici fin 2027.

5°) Le travail de Mme Bénédicte PENN sur les réseaux de la Résistance

Madame PENN, archiviste de la Ville de Bobigny, a entrepris voici deux ans, un travail de collecte et de recherche auprès des proches et descendants de résistants et résistantes décédés à ce jour, en particulier ceux ayant appartenu au réseau de Résistance du Musée de l'Homme, animé par Germaine TILLON.

Ainsi nous apprenons que Mohamed TALHEB, qui fut le dernier des internés du camp de Buchenwald à voir, le 24 décembre 1943, la veille de sa mort, le père Louis d'EIMAR de JABRUN, revint du camp en 1945, qu'il s'en remit et décéda en 1992 à Boulogne-Billancourt... Nous aurions pu faire sa connaissance. Il nous reste à suivre les travaux de Madame PENN et peut-être en savoir davantage auprès des filles de M. TALHEB...

6°) Mise à jour de la descendance EIMAR dans les différentes branches EIMAR

Les deux exemplaires du cahier de la descendance sur 15 générations dans les cinq grandes branches abritant tous les rameaux familiaux n'ont été que très partiellement lus, complétés ou corrigés lors de ces 4^e Rencontres. La poursuite de cette mise à jour devra se faire, en particulier au rendez-vous familial du 15 août sur l'Aubrac et se poursuivra à Paris dans les mois à venir.

En l'absence de Grégoire de JABRUN, Didier DASTARAC passe ensuite la parole à Jean-François de JABRUN, vice-président, pour exposer la situation sur l'organisation des 4^e Rencontres EIMAR que nous venons de vivre.

7°) Les 4^e Rencontres EIMAR du 11 au 14 juillet 2025

Le groupe d'organisation des 4^e Rencontres a travaillé très activement ce projet. Composé d'Agnès CALLERISA, Marie GARIN, Elisabeth LACOURBA, Clémence BOUSQUIÈRES et Grégoire de JABRUN méritent nos très sincères remerciements et nos applaudissements. Ils ont donné tout leur cœur. Tout s'est très bien déroulé. Une réunion pour faire le point sur tout ce qui s'est passé est prévue d'ici trois mois.

Après avoir répondu aux questions et remercié Didier DASTARAC et Jean-François de JABRUN pour leurs interventions aussi complètes qu'enrichissantes, le président demande aux membres présents de faire part, à l'équipe organisatrice, de leur reconnaissance pour tout le travail accompli et soumet, ensuite, au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

2^e résolution : L'Assemblée générale en la forme ordinaire du 14 juillet 2025 approuve le rapport moral et d'activité, présenté par Didier DASTARAC et Jean-François de JABRUN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3°) Rapport financier de la trésorière

Le président aborde le 3^e point de l'ordre du jour et donne la parole à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC, trésorière, qui présente le rapport financier de l'année 2024.

Le Compte de résultat 2024 s'établit de la façon suivante :

Au crédit, le total s'élève à 1 017 €. Il représente les recettes de :

- Produit des cotisations (38 foyers, 10 personnes seules et 2 étudiants) : 1 017 €,
- Produit des ventes de publications de l'Association : 0 €,

Au débit, le total est de 116,96 €.

Le résultat 2024 (crédit – débit) s'établit à : 900,04 €.

Le solde du compte courant au Crédit Agricole, au 31 décembre 2023, s'élevait à 2 751,04 €.

Le solde du compte courant au Crédit Agricole, au 31 décembre 2024, s'élevait à 3 651,08 €.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte épargne du Livret A est de : 3 287,57 €.

Le montant total en banque, au 31 décembre 2024, s'élève à : 6 938,65 €.

Après avoir répondu aux questions et remercié Marie-Noëlle de PORTZAMPARC pour son rapport simple et précis, le président soumet au vote la résolution suivante :

3^e résolution : L'Assemblée générale en la forme ordinaire du 14 juillet 2025 approuve le Rapport financier 2024, présenté par Marie-Noëlle de PORTZAMPARC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président aborde le 4^e point de l'ordre du jour et donne la parole à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC qui fait part de la situation des publications et des ventes d'ouvrages au cours de l'année 2024.

4°) Publications et ventes d'ouvrages

Marie-Noëlle de PORTZAMPARC précise qu'il n'y a pas eu de vente d'ouvrages en 2024.

Après avoir remercié Marie-Noëlle de PORTZAMPARC pour la gestion précise des comptes, le président aborde le 5^e point de l'ordre du jour.

5°) Quitus aux Administrateurs

Le président demande s'il y a des questions particulières portant sur la gestion de l'Association.

Aucune question n'étant posée, il soumet au vote la résolution suivante :

4^e résolution : L'assemblée générale en la forme ordinaire du 14 juillet 2025 donne quitus de sa gestion, au titre de l'année 2024, au Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président remercie les membres présents et représentés de leur confiance et aborde le 6^e point de l'ordre du jour.

6°) Situation du Conseil d'Administration

Le président rappelle que le Conseil d'Administration est statutairement composé de 9 personnes.

Il précise qu'à ce jour, le Conseil d'Administration est composé de :

- Marie-Noëlle URVOY de PORTZAMPARC, membre fondateur, membre de droit ;
- Jean-François d'EIMAR de JABRUN, membre fondateur, membre de droit ;
- Didier DASTARAC, membre fondateur, membre de droit ;
- Grégoire d'EIMAR de JABRUN, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Arnauld BOUSQUIÈRES, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Robert EIMAR de PALAMINY, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Erlé de ROCHEFORT, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Elisabeth LACOURBA, élue en 2022, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2025 ;
- Denis BONNET de PAILLERETS, élu en 2023 jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2026.

Cependant, il convient de procéder à de nouvelles élections pour les administrateurs dont le mandat arrive à échéance cette année qui sont : Grégoire d'EIMAR de JABRUN, Arnauld BOUSQUIÈRES, Robert EIMAR de PALAMINY et Erlé de ROCHEFORT.

Grégoire d'EIMAR de JABRUN et Arnauld BOUSQUIÈRES ont décidé de se représenter. Robert EIMAR de PALAMINY ne nous a pas fait part de son souhait de se représenter. Erlé de ROCHEFORT n'a pas souhaité se représenter. Nous les remercions très sincèrement de leur participation.

Nous avons reçu les candidatures suivantes : Eloi NAUTIN, Samuel NAUTIN et Loïc de PORTZAMPARC.

Il est procédé à chacune des élections. Grégoire d'EIMAR de JABRUN, Arnauld BOUSQUIÈRES, Eloi NAUTIN, Samuel NAUTIN et Loïc de PORTZAMPARC sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés pour 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale en 2028 qui approuvera les comptes de l'Association de l'année 2027.

A ce jour, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Marie-Noëlle URVOY de PORTZAMPARC, membre fondateur, membre de droit ;
- Jean-François d'EIMAR de JABRUN, membre fondateur, membre de droit ;
- Didier DASTARAC, membre fondateur, membre de droit ;
- Grégoire d'EIMAR de JABRUN, réélu en 2025, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2027 ;
- Arnauld BOUSQUIÈRES, réélu en 2025, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2027 ;
- Elisabeth LACOURBA, élue en 2022, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2025 ;
- Denis BONNET de PAILLERETS, élu en 2023 jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2026 ;

- Eloi NAUTIN, élu en 2025, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2027 ;
- Samuel NAUTIN, élu en 2025, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2027 ;
- Loïc de PORTZAMPARC, élu en 2025, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2027.

Le président remercie les membres du Conseil d'Administration de leur engagement et aborde le 7^e point de l'ordre du jour. Il donne la parole à Didier DASTARAC qui présente le rapport d'orientation pour 2025.

7°) Perspectives 2025 et situation financière 2025

La suite de notre programme de collecte se poursuit et la collaboration de chaque membre est requise, notamment pour relier les différentes archives familiales encore éparses. Il convient de préciser que leur numérisation est la première étape de conservation ; la seconde consiste dans le legs à notre Association qui versera en don aux Archives départementales de la Lozère, comme ce fut fait en 2016 sur décision de l'Assemblée générale.

Il en va de même pour le fonds photographique, les notes et mémoires rédigés par plusieurs d'entre nous : Paul d'EIMAR de JABRUN (1875-1939), Henry d'EIMAR de JABRUN (1911-1982), Clotilde d'EIMAR de JABRUN – BLANDIN de CHALAIN (1913-2012), Marie-Antoinette d'EIMAR de JABRUN – de ROCHEFORT (1916-2011), Mayeul d'EIMAR de JABRUN (1914-1993), Hugues d'EIMAR de JABRUN (1923-2019), etc. Toutes les branches, tous les rameaux familiaux sont concernés. Un gros travail s'impose donc dans les fonds d'archives non encore inventoriés, tels que le fonds BONNET de PAILLERETS, sis à Marvejols, ou le fonds NOGARET, sis à La Canourgue ; et encore bien d'autres fonds détenus ailleurs dans la famille...

Une banque de données sur les études suivies par les générations des 15 – 40 ans est à mettre en place ; le Conseil d'Administration renouvelé aura la mission d'en définir les contours et les contenus.

Enfin, le site « eimar.fr » est le lieu où la conservation des pièces numérisées s'impose. Il convient que le Conseil d'Administration se penche aussi sur sa mise à jour et sur son administration en missionnant deux membres de générations différentes pour sa vie et la pérennité des fonds familiaux numériques.

Le président remercie chaleureusement Didier DASTARAC pour ce rapport d'orientation 2025 très complet et tout le travail qu'il fait pour l'Association.

Après avoir répondu aux nombreuses questions sur ces différents sujets, le président donne la parole à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC qui précise les dépenses spécifiques envisagées en 2025 concernant les 4^{èmes} Rencontres dont le bilan est en cours de finalisation.

Elle précise également que le montant des cotisations pour 2026 reste inchangé, à savoir : 17 € par personne, 22 € par foyer et 5 € par étudiant. Enfin pour les membres qui le souhaitent, elle confirme qu'il est possible de faire des dons qui seront immédiatement placés sur le livret A.

Marie-Noëlle de Portzamparc rappelle qu'elle souhaite transmettre la charge de Trésorier ; les membres du Conseil d'Administration se réuniront prochainement pour faire le point de la situation et procéder à l'élection d'un nouveau trésorier.

Le président remercie de nouveau Marie-Noëlle de PORTZAMPARC pour tout le travail accompli et pour terminer, il aborde le 8^e et dernier point de l'ordre du jour.

8°) Questions diverses

Après avoir répondu aux questions, le président, rappelant que les membres habitent aux quatre coins de France et du monde, demande que chacun soit réactif.

Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'un des membres pour lui faire part des remarques et observations qui pourraient faciliter la gestion de l'Association et les rencontres entre cousins. Se pose, notamment, la question, s'il faut attendre dix ans pour organiser une nouvelle rencontre des EIMAR.

Christian d'EIMAR de JABRUN suggère que les prochaines rencontres EIMAR aient lieu tous les 5 ans et non tous les 10 ans, ceci afin de garder le lien plus facilement pour entretenir nos connaissances.

Plusieurs membres font alors remarquer qu'il faut 2 ans pour préparer, dans la forme actuelle, de telles rencontres. Cette proposition fera l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir rappelé qu'il est essentiel d'entretenir les liens, le président remercie l'Assemblée de son attention.

La séance est levée à 15h30.
